MIRACVLEVSE RESVRRECTION D'VN ENFANT VENV MORT AV MONDE,

Qui a receu vie en l'Egliſe de Noſtre Dame de Bonne Nouuelle en Gaſtinois, le 13. Septembre 1620.

Le tout ſuyuant l'approbation y contenuë tant du Prieur & Curé de ladicte Egliſe, que de pluſieurs notables perſonnes preſentes à ladicte Reſurrection.



A LYON,

Chez Claude Armand dit Alphonce, en ruë Ferrandiere, à l'Enſeigne du Pelican: Iouxte la Coppie Imprimee à Paris.

M. DCXX.

Auec Permiſſion.

Case
F
39
.326
1620 mi

THE NEWBERRY
LIBRARY

MIRACVLEVSE

Reſurrection d'vn enfant venu mort au monde, qui a receu vie en l'Egliſe de Noſtre Dame de Bonne Nouuelle en Gaſtinois, le 13. Septembre 1620.

LEs faits de Dieu, ſont ſi admirables qu'il n'y a perſonne qui ne ſoit touché d'étõnemẽt en la puiſſance efficacieuſe de ce grand Ouurier, qui de rien à fait tout ce grand tout, & qui de rien l'entretient : c'eſt vne profondeur que les hommes ne peuuent comprendre, & vn Abyſ-

me qu'on ne peut conceuoir: c'eſt vne ſource qu'on ne peut iamais tarir: La puiſſance de Dieu eſt ſi grande qu'on n'en peut douter, & meſme tous les iours nous produit-elle des miracles nouueaux pour nous augmenter la foy, & nous aſſeurer qu'il n'a point decliné de pouuoir.

Or ay-ie maintenant à traicter d'vn Miracle qui eſt arriué depuis peu à Noſtre Dame de Bonne-Nouuelle en Gaſtinois, qui eſt autant plain d'admiration que d'eſtonnement. C'eſt d'vn petit Enfant, lequel eſt venu au monde mort, & a eſté l'eſpace pour le moins de deux heures ſans reſpir, & ſans poulx, froid comme glace, & tout bazané: dont le pere & la mere en furent extremement dolents: Mais voyant qu'il n'y auoit point de remede, le pere le porta

à

à Noſtre Dame de Bonne-Nouuelle parroiſſe d'Aigris en Gaſtinois pour le faire enſepulturer: Ce que le Curé ne voulut faire pour eſtre mort ſans bapteſme. Le pauure pere affligé au ſurplus, ſe retire deuant vne Image de Noſtre Dame, & la prioit par ces mots: *O Glorieuſe Vierge, Mere de Dieu, ayez pitié & compaßion de l'ame de ce pauure innocent, priez qu'elle puiſſe eſtre receuë és ioyes de Paradis, car ie ſçay bien Dame du Ciel, que tout ce que vous demãderez à voſtre fils il le vous donnera, & qu'il vous plaiſe außi conſolatrice des pauures affligez, que ſes pere & mere ſoient pardõnez ſi tant eſt que leurs pechez, comme il n'y a point de doute, ſoient cauſe d'vn ſi pitoyable malheur.* Il n'euſt pas ſi toſt acheué ſon Oraiſon, qu'à l'inſtant il ſent mou-

uoir l'enfant , dont grandement eſtonné , il continuë à prier la Saincte Vierge, & qu'il luy plaiſe luy faire la grace,que ſon fils puiſſe receuoir le ſainct Saerement de Bapteſme auant que d'eſtre enſeputuré:il eut telle fiance en Dieu qu'il ſe leua, & s'en alla retrouuer le Curé qui eſtoit en vne Chappelle en la meſme Egliſe dediée en l'hõneur de Saincte Anne , il luy mõtre l'ẽfãt,le recognoiſt,& ſçait biẽ qu'il la veu mort,ce qui l'eſtõna extremement, mais comme il ſçauoit bien que ce n'eſtoit pas là le premier miracle qui s'eſtoit fait à Noſtre Damede Bõne-Nouuelle dõt il eſtoit Prieur &Curé,il en rẽdit grac esà Dieu , & diſt au pere qu'il falloit viſtement le baptizer, dont le pere fut bien ioyeux de ce que sõ fils iroit au moins s'il mouroit

47-1326

roit en la preſence de Dieu, il n'y auoit en l'Egliſe que ſix perſonnes, quatre deſquelles auoient accompagné le Pere, le Curé, & le Sacriſtain: ſi bien que le pere priſt pour parrains Pierre Mouton & François le Febure preſents, & pour maraine Marie le Maire, & le petit enfant reçeut entre leurs bras le S. Sacrement de Bapteſme dont le Curé en priſt vne atteſtation par deuers luy, & en donna vn autre audit pere de l'enfant, qui ne ſe pouuoit laſſer d'admirer & loüer Dieu, & la Saincte & ſacrée Vierge, d'auoir receu vn ſi grand benefice: Et en memoire duquel, le Curé chanta le *Te Deum*, & le *Veni Creator*, auec pluſieurs autres Hymnes & deuotes Oraiſons, & reconduirent ledit Enfant au logis dudit pere chantant de grã-

de

de affection les loüanges de Dieu. Or eſt-il qu'ils ceſſerent approchant du logis de peur d'affliger trop la mere: Ils entrerent donc dans la maiſon & trouuerent la pauure mere qui pleuroit ſeulle ſa deſolation, & le peril d'vne ame innocēte: helas! (diſoit elle) faut il que mes pechez ſoient cauſe de la perte de l'ame de cet enfant? ne ſuis ie pas miſerable de l'auoir mis au monde ſans vie, pour le priuer de la vie? mon Dieu, mon Seigneur, ô doux IESVS, ayez pitié de nous, & nous pardonnez nos pechez, & receuez en voſtre Paradis, l'Eſprit de ce petit enfant: ils trouuerent dōc la mere plorāt, & gemiſſant pour vne ſi triſte aduenture, laquelle fut reſioüie par l'annonciation & la verité de ſi bonnes nouuelles.

Le

Le monde accouroit de tous les enuirons au bruit d'vn ſi grand miracle, & tous glorifioiẽt Dieu, loüoient, & beniſſoient ſon Nom, & admiroient les effects de ſa merueilleuſe puiſſance.

Cette Egliſe de Noſtre Dame de Bonne-nouuelle eſt tãt aymee de la Glorieuſe Vierge (auſſi luy eſt-elle religieuſemẽt conſacree) qu'il s'y faict ſouuẽt en la priãt des Miracles, comme peu de iours auant celuy-cy, vn preſques ſemblable, d'vn enfãt Lytargique, & tellemẽt affligé, qu'il eſtoit cõme en Chartre, & pluſieurs autres malades qui y ſont guaris, par l'inuocation de la tres-ſaincte & ſacrée Vierge. Pluſieurs incredules, & qui impugnent la verité des Miracles que les Saincts font par la vertu qu'ils ont receu de Dieu, n'adiouſteront

point de foy à ce petit diſcours, mais nous ne l'auons dreſſé qu'à la gloire de Dieu, pour le ſalut des fidelles, & la condamnation des reprouuez: C'eſt pourquoy nous le mettons au franc-arbitre de leur volonté, & conjurons tous les bõs Catholiques, aux yeux deſquels il paruiendra d'y adiouſter foy, & le croire ſans aucun doubte, ſe repoſans ſur l'aſſurãce que nous en ont donné ceux qui ont deſiré l'expoſer au public, pour la cõfirmation de l'Egliſe, & l'extirpation de l'hereſie. De plus nous auons receu l'atteſtation & certificat du Curé de ladicte Egliſe Noſtre Dame, & autres compris, qui nous donnẽt encore plus de foy, quoy que nous ſçachions bien que la puiſſance de Dieu eſt aſſez grande pour faire vn tel miracle, & choſe encore plus

miraculeuſes, par l'interceſſion de la bien-heureuſe Vierge: Parquoy nous n'inſiſterõs pas dauantage, & ne vous tiendrons pas plus lõg diſcours, d'auant que cela ne ſeruiroit de rien à noſtre matiere, & employrions noſtre temps en vain.

L'enfant veſcu pour le moins deux heures apres eſtre au logis, & fut le meſme iour inhumé dãs le Cymetiere dudit lieu, & des le lendemain le Curé enuoya l'atteſtatiõ de ce miracle à quelqu'vn de ſes amis de Poictiers laquelle eſtoit telle.

APPROBATION des perſonnes, qui ont eſtez preſens à la Reſurrectiõ de l'enfant.

NOus ſoubs ſignez Iacques Morton, Prieur & Curé de Noſtre Dame de Bõne-nouuelle, & Philippes Martin Sacriſtain, certifiõs que le 13. de Septẽbre preſent nous a eſté apporté vn enfant mort n'aiſſant, par Iean Lorrain pere dudit enfant, lequel ledit pere m'a demandé permiſſion de l'inhumer en terre Saincte, ce que i'ay refuſé d'autãt qu'il n'eſtoit baptizé: Ledit pere ſe feroit mis deuant le grand Autel de ladite Egliſe, & auroit bien deuotement prié la Saincte Vierge, laquelle auroit exaucé ſa priere, & auroit donné vie à l'en-

fant

fant,lequel nous auons à l'inſtant baptizé en preſence des parains,& maraine, & quelques autres perſonnes aſſiſtans,qui auroiēt ſigné ladite atteſtation, & qui auroient veu ledit enfãt viure plus de trois ou quatre heures. Faict en l'Egliſe de Noſtre-Dame de Bonne-nouuelle à Aigris 13. Septembre 1620. En preſence de

P. Mouton Pairain.
F. Le Febure Pairain.
M. Le Maire Mairenne.
I. Lorrain Pere
I. Morton Prieur & Curé.
P. Martin Secriſtain.

Et ont tous ſigné en l'original.